

Charte d'engagements réciproques : Établissement scolaire – Direction des Archives départementales

Les actions pédagogiques (ateliers pédagogiques et visites) proposées par la Direction des Archives départementales (DAD) dans ses locaux et dans les classes visent à contribuer à la réussite scolaire des jeunes valdoisiens, à favoriser l'égalité des chances et à soutenir les initiatives et la créativité des équipes éducatives et des jeunes.

Le chef d'établissement reste l'interlocuteur principal de la Direction des Archives départementales et plus particulièrement de son service des Publics. Toutefois, lors de l'inscription à une action de la DAD, **un enseignant-référent doit être désigné**, afin de permettre le bon suivi de la demande et le bon déroulement de la séance.

Engagements de l'enseignant-référent

➤ En amont de l'action

- Compléter le formulaire de demande de réservation au minimum 4 semaines à l'avance.
- Avoir un échange téléphonique et/ou par mail avec la DAD dans les jours suivants la demande. Cet entretien permet de préciser les prérequis pédagogiques attendus en amont, au cours, voire après l'action.
- S'assurer que le niveau de la classe soit conforme au niveau indiqué pour l'action ;
- S'assurer de l'acquisition des prérequis nécessaires à la bonne compréhension et au bon déroulement des ateliers.
- Prévenir le plus tôt possible en cas d'annulation.

➤ Lors de l'action

- **Contactez la DAD pour tout retard** au 06.59.37.73.29 et/ou 01.35.25.36.75. La séance (2 heures) sera écourtée du temps équivalent au retard.
- **Respecter les consignes** indiquées pour chaque action :
 - **interdiction d'utiliser les portables** et les montres connectées ;
 - **formulaires d'autorisation de photographies/vidéo signés** par les parents. Des photos et vidéos peuvent être prisés par la DAD, uniquement à des fins de valorisation non commerciale (site Internet, réseaux sociaux, publications) ;
 - **présence de 2 enseignants** et d'accompagnateurs (**1 encadrant pour 10 élèves**) ;
 - **participation active de l'enseignant** à l'atelier/la visite ;
- **Assurer la discipline et recadrer les élèves** si nécessaire, lors de l'intervention.
- **Désigner un enseignant-référent remplaçant** en cas d'absence de celui initialement prévu pour le jour de l'intervention et en informer la DAD.
- **Renseigner la fiche d'évaluation conjointe établissement/DAD** à l'issue de l'intervention.

Le groupe reste sous la responsabilité de l'enseignant et est soumis au règlement de l'établissement scolaire y compris en ce qui concerne le respect de la loi de 2004 relative à la laïcité.

➤ **Dans le cas d'une action « Dans vos classes » :**

- **Informez en amont l'agent d'accueil de l'établissement** de la venue de l'intervenant de la DAD, afin de le recevoir au mieux ;
- **Facilitez la mise en place de l'atelier ;**

La Direction des archives départementales s'engage à :

- **Confirmer par mail au référent la/les date(s) et horaire(s)** d'intervention retenus lors de la prise de contact.
- **Veiller au respect** de la mise en œuvre de l'atelier/visite.
- **Répondre aux questions** des enseignants-référents désignés.
- **Se réserver le droit de ne pas rester dans l'établissement si aucun membre de l'établissement n'est capable de l'accueillir** et/ou de le renseigner.
- **Se réserver le droit d'arrêter son intervention** si une des difficultés suivantes apparaît :
 - Non-participation de l'enseignant à l'atelier/visite
 - Absence de recadrage des élèves par l'enseignant-référent-désigné (débordements, manque de respect, propos inadaptés...)

L'engagement réciproque des équipes éducatives et de la DAD est nécessaire au bon fonctionnement du programme d'actions au service des élèves.

Par la signature de cette charte, chacune des deux parties en accepte les termes.

Madame Edwina ETORE-MANIKA,
Conseillère départementale en charge
de l'Égalité des chances, de l'Égalité Femmes-Hommes
et des actions éducatives et citoyennes

Fait le :

À :

Nom de l'établissement scolaire

Nom/prénom de l'enseignant référent

Signature

Et

Nom/prénom du chef d'établissement

Signature